



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

DATE : Morges, le 14 août 2020/ppz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 15 septembre 2020, à 20h00,
à la Salle du Conseil communal du Cherrat,
chemin du Cherrat 7, 1162 Saint-Prex.**

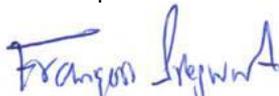
Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue de Madame Sylvie Fuchs, présidente du Conseil communal de Saint-Prex.
2. Appel.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020.
5. Communication(s) du Bureau.
6. Communication(s) du Comité de direction.
7. Nomination de la Commission ad hoc en charge de la prise en considération de la motion de Monsieur Maurice Jaton par laquelle il « Demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou trois Municipaux, comme le permet l'article trois de la Loi sur les contraventions ».
8. Dépôt de préavis du Comité de direction
 - N° 03/09.2020 - Budget de l'exercice 2021.
9. Rapport(s) de commission
 - N° 03/09.2020 - Budget de l'exercice 2021 (*le document suivra par courrier séparé*).
10. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
11. Question(s), vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou de la secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président



François Siegwart

la secrétaire



Claude de Titta